

1 / VIE DE L'ASSOCIATION

1.1 - Administration

Après la projection d'un film sur Georges Durand (prêt de l'association du même nom), l'Assemblée générale 2024 s'est tenue le 22 mars 2025, précédée d'une Assemblée générale extraordinaire convoquée pour permettre la modification des statuts dans un souci de mise à jour des objectifs et autoriser une co-présidence de l'association. Les AG ont réuni 66 adhérents et 52 mandats de représentation, soit plus que le quorum de 115 permettant d'adopter les nouveaux statuts dont l'élection des administrateurs en nombre supérieur (maximum 19 désormais). Les 16 administrateurs élus ont procédé le 4 avril 2025 à l'élection du bureau composé de 6 membres : 2 co-présidentes, 1 secrétaire et une adjointe, 1 trésorier et une adjointe ; 11 réunions plénières ont eu lieu en 2025.

L'APNO disposait d'un local « provisoirement » installé 8 rue du Mal Leclerc suite à la démolition des anciens vestiaires du stade Bel-Air voué à être bâti ; le déménagement de décembre 2024 s'est reproduit le 7 octobre 2025 en direction du local « définitif » 17 rue Carnot, où une boîte aux lettres accessible et normalisée permet désormais aux adhérents et partenaires de déposer directement du courrier. Ce local autorise la tenue de réunions des administrateurs pour travailler de manière indépendante de leur domicile. L'adresse du siège social de l'APNO, 8 rue Mal Leclerc n'est pour le moment pas modifiée.

1.2 - Relations avec les adhérents

- Adresse de courrier électronique : contact@apno.fr et le site internet est accessible à l'adresse suivante : apno.fr
- Diffusion de messages internet selon les besoins et informations à communiquer.

- **Les sorties nature** ont été programmées principalement dans les propriétés du Conservatoire du Littoral pour célébrer ses 50 ans, réunissant en 7 sorties effectuées un total de 289 personnes.

le 2 février 2025 : Journée mondiale des zones humides, ruisseau de la Mine reméandré à Talmont, 27 personnes,
le 30 mars: sortie les Moinardes pour le corridor écologique du ruisseau des Hespérides et les sites à orchidées préservés avec l'aide de l'APNO, 35 personnes,
le 1^{er} mai 2025 : observation ornithologique sur le chemin des marais et la réserve de Chanteloup, 32 personnes,
le 18 juillet 2025 : sortie crépusculaire à l'écoute de l'engoulement en forêt d'Olonne sur Mer, 30 personnes,
le 29 septembre 2025: les dunes de la Gachère 38 personnes,
le 26 octobre 2025 : les dunes du Puits d'Enfer et le ruisseau du Puits Rochais, 25 personnes,
le 30 novembre 2025 : le Bois St Jean et ses champignons, 50 personnes.



- **Club Nature Enfants** créé à la rentrée scolaire 2024, il poursuit en 2025-2026 ses sorties un dimanche matin par mois pour découvrir la nature au pays des Olonnes: 6 bénévoles animent ces sorties pour 10 enfants inscrits cette année.

1.3 - L'APNO dans la presse et sur les médias

Le 12 août, entretien à l'Aubraie pour un article Ouest-France sur l'Euphorbe Peplis

En octobre, un article OF sur la fête de la Science et l'intelligence naturelle (par ex, les papillons)

Le 15 décembre, article sur la pollution lumineuse où 2 duos d'administratrices ont relevé les éclairages publics non conformes (lampadaires boules) et les enseignes et publicités toujours allumées après l'horaire d'extinction réglementé localement par le RLPI, Règlement Local de Publicité Intercommunal (menée pour la première fois dans le cadre de l'opération Sentinelles de la nuit initiée par FNE).

1.4 - Relations avec le public

- 20 avril 2025 : Fête des Sauniers (20 ans du GAEC la Salorge) une journée à l'Île d'Olonne, avec conférencier, musiciens, visite du marais et débat en plein air
- 27 avril 2025 fête des jardiniers, stand APNO, avec expo sur les pollinisateurs
- 25 mai 2025 : fête de la Nature aux Bourbes de l'Allerie avec Julie Holthof pour les 50 ans du CRLRL , 52 personnes
- 12 /13 septembre 2025, forum des associations au Havre d'Olonne
- 26 octobre 2025, marché paysan de l'Île d'Olonne.

- **Opération « Laisse de mer »** opération coordonnée par FNE Pays de la Loire sur la côte vendéenne. Sur le littoral du Pays des Olonnes, l'APNO a programmé 4 animations au cours de l'été pour aller à la rencontre des estivants.

- 15 juillet 2025: 14h à 16h, plage de la Paracou, 30 personnes dont un groupe d'ados dans le cadre de Ados-action
- 17 juillet : 14h à 16h, plage des Gravieres à l'Aubraie, 12 personnes (8 adultes et 4 enfants),
- 28 juillet: 14 h à 16 h, Sauveterre, 19 personnes (7 adultes et 12 enfants),
- 14 août : 14h à 16h, plage des Granges, 12 personnes (11 adultes et 1 enfants).

Ces animations nous permettent de rencontrer estivants et vendéens et de montrer le rôle des débris organiques laissés par la mer sur nos plages dans l'écosystème côtier et son importance pour la biodiversité et contre l'érosion des dunes. 73 personnes ont participé.

- **Fête de la Science** du 9 au 12 octobre salle Jean Jacques Audubon sur le thème de l'intelligence, avec l'exemple des papillons. Bonne fréquentation du public avec beaucoup d'échanges : 707 scolaires les jeudi et vendredi et 1464 personnes pour le grand public (week-end).

1.5 – Relations avec les scolaires, étudiants et associations

- 14 janvier 2025: chantier du lycée Nature de La Roche sur Yon avec les 1^{eres} pro GMNF, en travail sur l'Îleau de Champclou
- 25 mars 2025 : l'anniversaire du CPNS, Comité de la Protection de la Nature et des Sites à St Gilles Croix de Vie
- 7 mai 2025 : Sortie estran avec le lycée Julien Gracq de Beaupreau
- 2 octobre 2025 : installation de l'expo falaises à l'EHPAD Le Jardin des Olonnes puis animation le 8 octobre pour les résidents

- 6 octobre 2025 : animation pour le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) dans le cadre des TIG (Travaux d'Intérêt Général) sur le rôle des laines de mer et l'importance de la biodiversité, 7 participants

- 14 décembre 2025 : présentation de l'Ileau de Champclou aux élèves de première GMNF (Gestion des Milieux Naturels et Forestiers) au Lycée Nature de La Roche-sur-Yon, en préparation à la journée d'intervention sur le site en janvier 2026.

2 / INTERACTIONS AVEC LES COMMUNES ET AUTRES SERVICES PUBLICS

2.1 – Commune des Sables d'Olonne



Repair Café

Créé le 1er avril 2017 par l'APNO en partenariat avec les conseillers de quartiers et la ville des Sables d'Olonne qui prête la salle Audubon, fournit les boissons et gâteaux et gère la communication. Le Repair Café propose différents ateliers de réparation: le petit électro-ménager, petit bricolage, la couture, les conseils et réglages des machines à coudre, les réglages et petites réparations de vélos et l'informatique pour la mise à niveau d'ordinateurs avec conseils d'utilisation et diagnostics ainsi que pour les imprimantes. Les smartphones usagés sont récoltés et envoyés à l'Atelier du Pin géré par Emmaüs.

Chantiers EEE

La ville a sollicité l'APNO pour l'arrachage des **Espèces Exotiques Envahissantes** pour un chantier le 11 septembre à la Cassotte (dans les dunes de la Chaume). Depuis, l'APNO a proposé son aide, un groupe s'est alors constitué avec une quinzaine d'adhérents et a acheté 3 baccharaches en provenance de Bretagne. Trois chantiers ont eu lieu les 2, 10 et 18 décembre dans les marais sablais, secteur à forte valeur patrimoniale.

Lettre adressée au Maire, en juillet, relatif aux parcs de stationnement provisoires aménagés pour les spectacles en plein air de l'Arena dans deux prairies, l'une classée en zone Naturelle et l'autre en zone 2 AU (urbanisation future après modification du PLU) à Olonne sur mer; une réponse non conforme à la problématique a été reçue sans aucune garantie pour la saison 2026.

Courrier adressé au Maire début décembre suite au relevé effectué dans le cadre de l'opération Sentinelles de la nuit, réponse obtenue en 2026 mais sans engagement sur la mise en conformité de l'éclairage public.

Déclaration Préalable (DP) Les Voiles de Cayola. L'APNO a écrit en 2024 un courrier détaillé critiquant les excès des travaux réalisés, au regard de leur impossible autorisation (permis de construire en fait) en espace naturel protégé, espace remarquable du littoral défini par le PLU : les travaux sur bâtiments existants y sont très limités par le Code de l'Urbanisme (loi de 1986). Le récolement des travaux a été effectué par les services municipaux et n'a pas donné lieu à la suppression de la sur-hauteur de 1 mètre (garde-corps) refusée dans l'arrêté d'autorisation du maire, des éclairages périphériques excessifs ... Aucune réponse explicite n'a été apportée à l'APNO depuis lors. Il est notoire que l'établissement utilise des projecteurs lumineux hors propriété bien trop puissants en cet endroit : un courrier APNO de décembre 2025 l'a rappelé.

2.2 – Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne (LSOAgglo)

2.2.1 – Aménagement du territoire : SCoT et PLUi : PAT (PCAET)

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), approuvé le 18 avril 2024, est accessible sur le site internet de la communauté d'agglomération et permet de vérifier l'adéquation ou la cohérence des autorisations d'urbanisme avec le Document d'Orientation et d'Objectifs qui constitue la pièce maîtresse qui s'impose au PLUi principalement.

Le PLUi est resté au stade du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), il promeut « une agglomération dynamique à l'année, respectueuse des richesses de son territoire, et qui agit pour le bien-être et la santé de ses habitants ». Il est à noter que toute remarque sur le PLUi reste recevable jusqu'à l'arrêt du dossier par la collectivité qui tirera préalablement un bilan de la concertation. L'APNO attend toujours d'être conviée à l'étude du règlement graphique traduisant les protections actées dans le SCoT, avec les Trames Verte, Bleue et Noire, le respect des coupures d'urbanisation (notamment au Château d'Olonne) et de toutes les zones naturelles plus généralement. L'agence d'urbanisme ayant déposé le bilan en 2023, le PLUi a été annoncé avec une approbation en 2026.

Une des actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) approuvé en 2023 porte sur un **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** finalement lancé en 2024 pour contribuer à plus d'autonomie alimentaire en protégeant et en développant l'agriculture et le maraîchage, notoirement insuffisant face à la démographie galopante du territoire communautaire.

Le 10 avril, un second Atelier a réuni différents partenaires très motivés mais la volonté politique ne paraît pas assez affirmée.

Lors de la semaine biodiversité du PCAET, l'APNO a tenu un stand le 8 mars à la salle de la Chaume sur les espèces envahissantes et réalisé une animation le 12 mars auprès des passagers du FILAO, bateau de la Base de Voile.

Plan Départemental de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : un entretien téléphonique avec le bureau d'études missionné a précédé une réunion - atelier le 27 janvier 2025 au contenu bien timide au regard du sujet.

2.2.2 – Projets d'aménagement et de développement

Renaturation du Puits d'Enfer : En 2025, aucune nouvelle concernant la reprise du projet mais un calendrier repoussé de 2024 à 2026.

Extension de l'aérodrome de la Lande.

L'APNO a formalisé une requête auprès de la commune pour obtenir la communication du permis d'aménager. Un entretien avec la direction des services techniques le 27 janvier a donné la possibilité pour l'APNO d'accéder à la zone humide à préserver. Une visite a donc eu lieu le 4 novembre et devra se renouveler avant le printemps 2026. Néanmoins, les doutes demeurant sur les impacts des travaux sur le milieu (zones humides, landes ...) et la destruction d'habitat sans demande de dérogation préalable l'APNO a décidé de se joindre à l'instance engagée par l'association DCA contre la délibération du 11 juillet 2024 du conseil communautaire qualifiant les travaux d'intérêt général malgré une opposition massive des dépositions de l'enquête publique.

Une contribution volontaire a été préparée par le juriste de FNE et les 3 administrateurs ayant composé la déposition de 18 pages de l'enquête publique. L'APNO a été admise en janvier 2026 pour cette requête déposée en décembre 2025.

Port Olona 3, partie terrestre du projet Olona 2040 : L'APNO a déposé lors de l'enquête publique contre l'urbanisation de cet espace compris entre le site Natura 2000 et un lotissement partiellement submersible ; malgré près de 80 contributions défavorables pour 3 favorables, le commissaire-enquêteur rencontré par 2 membres du bureau a conclu positivement au projet, pourtant très insuffisant sur les mesures compensatoires à la destruction d'habitats d'oiseaux nicheurs et de zones humides actuelles (retour en gestion « écologique » d'espaces prairiaux du milieu bocager du Château d'Olonne).



2.3 – Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres (CLRL)

Le conservatoire a acquis le marais au Père et réuni ses partenaires (collectivité, OFB, APNO) le 19 septembre pour la présentation d'un état des lieux et le choix du devenir de cette vaste superficie où une évolution sans intervention humaine répondrait à l'objectif initial du CLRL.

Le 1^{er} décembre, projection avec l'UPO du film réalisé sur Les Bourbes de l'Allerie par Petite Lanterne et présentation du CLRL avec Julie Holthof.

2.4 –CEN PDL (Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire)

Le 23 mai, le CEN Pays de la Loire est venu en délégation visiter les Bourbes de l'Allerie, site du Programme régional d'action en faveur des tourbières qui fait l'objet d'études hydrologiques sur une année grâce au financement de l'Agence de l'Eau.

Les rencontres naturalistes du CEN ont eu lieu le 9 et 10 octobre au Lycée Nature de La Roche-sur-Yon facilitant ainsi la participation d'un représentant de l'APNO.

2.5 – Conservatoire Botanique National de Brest (CBN)

L'APNO a fait le suivi de l'oseille des rochers (*Rumex rupestris*) espèce végétale sous protection nationale, de la station identifiée dans les falaises au sud des Sables d'Olonne, la plus méridionale connue en France à ce jour. Elle n'avait pas été repérée depuis plusieurs années sur notre littoral.

Le 1^{er} octobre, journée de comptage de l'Euphorbe Peplis en haut de plage à Olonne, plante rare elle aussi totalement protégée par le Code de l'environnement.

2.6 – ASMG (Association Syndicale des Marais de la Gachère) En tant que propriétaire de marais, l'APNO a participé à 1 réunion le 7 novembre sur la gestion hydraulique du marais et le 2 décembre à 1 réunion d'information des propriétaires adhérents.

3 /ACTIONS DE PROTECTION

3.1 – Flore des Olonnes

Lancée en 1992, l'opération de souscription appelée Flore des Olonnes a permis l'achat de parcelles au sein de sites écologiquement intéressants sur l'ileau de Champclou bénéficiant depuis 1999 d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ainsi que dans les tourbières alcalines des Bourbes de l'Allerie.

Après l'acquisition de 4 parcelles dans l'ileau de Champclou en 2024, l'APNO possède 2,94ha dans ce site et 1,8 dans les Bourbes de l'Allerie. Pour l'ileau de Champclou, une convention avec le GAEC la Salorge de la Vertonne autorise un pâturage de moutons de juin à septembre, en accord avec le plan de gestion. Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Lycée Nature de la Roche-sur-Yon, les élèves de 1^{ère} GMNF sont intervenus le 14 janvier 2025. Les travaux effectués ainsi que le pâturage ont permis un excellent développement de la flore de l'ileau : l'Iris maritime (183 capsules comptées) et 6 espèces d'orchidées dont la jolie Orchidée abeille (*Ophrys apifera*).

La gestion du site se poursuit avec le GAEC la Salorge de la Vertonne qui pratique un pâturage ovin et le Lycée Nature. La labellisation du site en « Espace Naturel Sensible » a été proposée par le Département ; toutefois, la nécessité de produire une nouvelle étude onéreuse au regard de l'intérêt de la labellisation sans cohérence de périmètre a conduit l'APNO à renoncer.



3.2 – Protection des marais d'Olonne et Parc Naturel Pédagogique d'Olonne sur Mer

- le 16 décembre 2025, Cotech des unités fonctionnelles des Marais d'Olonne (Chanteloup, les Grands Loirs, La Pilnière, Marais de l'Île d'Olonne, l'Audinière).

3.3 – Natura 2000, comités de pilotage de 2 sites

- le 6 mars 2025 : Comité de pilotage du site « Dune, Forêt et Marais d'Olonne »

- les 12 et 26 novembre 2025, réunion du Comité de pilotage du site Talmondaï, partage des bilans des suivis faune et flore.

3.4 – Surf Park de Talmont

La protection de la nature est le premier motif de mobilisation de l'APNO contre ce projet de l'aquarium de Vendée qui jouxte les Sables d'Olonne. De plus, il est entouré par le site Natura 2000 « Marais de Talmont et zones littorales entre les Sables d'Olonne et Jard sur mer ». Sollicitée, l'APNO a rejoint le mouvement de contestation du permis de construire délivré discrètement en septembre 2024 sans étude d'impact préalable et participé aux différentes réunions et manifestations organisées par le collectif AC de Vagues, devenu une association depuis. L'APNO a remis au Préfet le 5 novembre un long courrier balayant les nombreux motifs d'opposition à ce projet dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisation du littoral. Le Préfet a demandé des compléments à MERSEA pour plusieurs réglementations. L'APNO adhère désormais à ACDV (Assez de Vagues).

3.5 – Régulation des Cormorans, le retour !

Suite à un nouvel arrêté de régulation en février 2025, avec un arrêté ministériel de fixation des plafonds triennal publié en septembre, une réunion de présentation a eu lieu en DDTM le 27 novembre (création d'une commission annuelle d'adaptation).

3.6 – Atteintes à l'environnement. L'APNO a continué les signalements à la mairie concernant l'éclairage public non conforme et celui des Voiles de Cayola, ainsi que des échanges concernant la lutte contre la cabanisation d'espaces agricoles devenus des friches.

3.7 – L'Eau et les milieux aquatiques

3.7.1 – SAGE du Bassin Versant AUZANCE VERTONNE. Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, complété d'un règlement a été approuvé par le préfet le 18 décembre 2015. Il porte sur les bassins versants des cours d'eau côtiers sur 29 communes allant de Brétignolles/Mer à Saint Vincent/Jard. La CLE comprend des élus du territoire, des représentants d'usagers et d'associations (dont l'APNO) et des représentants de l'État et de ses établissements publics dont l'Agence de l'eau. Le Syndicat Mixte Auzance-Verdonne et côtiers vendéens (SMAV) est la structure porteuse du SAGE, gérant un Contrat Territorial de l'Eau (CTE) 2023-2025 signé entre 14 maîtres d'ouvrage et 4 financeurs, portant

sur 95 actions concrètes. Parmi les actions retenues, deux importantes menées par LSOAgglo sont terminées : le reméandrage de l'Auzance à la Méronnière de Vairé ainsi que la restauration de la continuité écologique au Fenestreau. Voir www.sageauzancevertonne.fr

En 2025 l'APNO a participé aux trois réunions de la CLE, à cinq réunions de son bureau, de ses deux commissions et d'un atelier ainsi qu'à une visite de chantiers de restauration de cours d'eau. La CLE du 20 mars a donné des avis sur les projets d'enjeux retenus pour le bassin Loire-Bretagne, en gestion de l'eau et en gestion des risques d'inondation. Elle a validé la stratégie de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur le territoire du SAGE, pour les milieux aquatiques, et examiné le décret modificatif concernant les SAGE. Cette réunion a été préparée par le bureau de la CLE réuni le 10 mars qui a aussi donné un avis à la DDTM sur une demande d'autorisation de pompage temporaire. Le 3 février la commission « milieux aquatiques » a examiné le bilan des actions 2024, les projets 2025 et la stratégie des EEE. Le 6 février la commission « ressources en eau » a dressé les bilans du volet agricole (aides MAEC, animations), du programme « Filtr'eau » (création de mares, zones tampons et haies) et de la qualité des eaux.

La CLE du 10 septembre a lancé une étude évaluative du CTE 2020-2025 et la programmation d'une stratégie 2027-2032. Le 26 septembre la CLE a vu deux chantiers terminés de restauration de la continuité écologique du cours d'eau La Ciboule, à La Guibretière et à La Brunetière (Nieul-le-Dolent). Le 28 octobre le bureau de la CLE a analysé le fonctionnement de la CLE et les difficultés rencontrées (dont la détermination des cours d'eau et la délimitation des zones humides). Un avis est donné sur une déclaration de prélèvement en cours d'eau, sollicité par la DDTM. Réflexion sur un tableau de décision en fonction de critères pour faciliter les avis. Un guide sur l'eau destiné aux membres des CLE ? Le 5 novembre un atelier participatif vise le bilan du CTE, pour contribuer à l'évaluation de la stratégie sur l'eau appliquée.

La CLE du 25 novembre valide la feuille de route de la CLE pour la période 2026-2030, dont l'avancement des études et actions : 4 enjeux prioritaires, 11 types d'actions, 3 ETP, 1,25 millions d'€ sur 5 ans. Elle valide le rapport d'activité de 2024. "La CLE élargie du 16 décembre analyse le bilan technique et financier des CTEau 2020-2022 et 2023-2025 et évalue l'atteinte des objectifs fixés sur les 4 enjeux : les milieux aquatiques, la qualité des eaux, la gestion quantitative des eaux, gouvernance / communication. Elle juge aussi la stratégie territoriale appliquée : cohérence, pertinence, efficacité, efficience, gouvernance et durabilité.

3.7.2 – Département de la Vendée

Le 2 septembre l'APNO a participé à une réunion-atelier sur les priorités du Plan Eau du Département. Un budget de 30 Millions € pour 5 ans. Dix ateliers dont stockage de l'eau, zones humides ... Action soutenant celle des SAGE ? Tenant compte de leurs états des lieux préalables ?

3.7.3 – Vendée Eau : programme Jourdain

L'APNO a participé le 28 mai à un « comité des partenaires » COPAR Jourdain, institué par Vendée Eau sur le programme de réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration des Sables d'Olonne puis affinées et déplacées en amont du réservoir du Jaunay : visite de l'unité d'affinage puis réunion d'échanges. Cette expérimentation novatrice et progressive vise à augmenter la ressource en eau potable d'un volume qui pourra atteindre 2 millions de m³/an en cas de besoin. Elle nécessite surveillance fine et information : <https://jourdain.vendee-eau.fr>

4 / DEVELOPPEMENT DURABLE (au sens soutenable)

- Repair Café

Le Repair Café a connu 5 séances : le 8 février, le 26 avril, le 21 juin, le 4 octobre et le 22 novembre. En 2025, 595 personnes se sont déplacées dont 111 visiteurs, soit une moyenne de 119 entrées par Repair Café, aboutissant à 47% d'objets réparés sur les 401 confiés aux ateliers, représentant 935 kgs de déchets évités. Ces 5 samedis et leur séance de préparation ont représenté 1242 h de bénévolat. Lors des Repair Café, nous proposons aux associations locales qui partagent des objectifs ou des missions d'intérêt général de venir présenter leurs actions, en 2025, AFD Burkina, l'Epi sablais, AVELOS, et l'Outil en main ont été accueillies.

- **Collectif Sol'aire Côte de Lumière** : l'APNO est membre fondateur du Collectif Sol'aire Côte de Lumière en tant que personne morale. Le collectif a pour objet statutaire le développement de la part des énergies renouvelables consommées par les ménages du littoral vendéen et d'en limiter le coût.

5 / INSERTION DANS LE RESEAU FNE (France Nature Environnement) - Actions de formation

- L'APNO est membre de la fédération départementale de France Nature Environnement, FNE Vendée, présidée par Yves Le Quellec : 2 administrateurs, Pascale Leconte et Claude Thiburce représentent l'association au conseil d'administration.

- Le 25 mars 2025 : rencontre avec le CPNS pour ses 50 ans à St Gilles.

- FNE Vendée participe aux diverses commissions départementales : CDNPS, CDPENAF, CDAC, à la commission chargée d'établir la liste des commissaires-enquêteurs de Vendée, au Conseil de Gestion du parc naturel marin (PNM) et du conseil maritime de façade (CMF). Pascale Leconte et Claude Thiburce ont représenté FNE85 dans différentes commissions.

- FNE Vendée est administratrice de la fédération régionale des Pays de la Loire, FNE PdL, où elle est représentée par Yves Le Quellec et Vincent Pipaud. FNE PdL est elle-même membre de la fédération nationale de France Nature Environnement.

Le service juridique de FNE Pays de la Loire est d'un grand soutien.

- FNE Pays-de-la-Loire a assuré le 16 décembre une visioconférence sur les études HMUC menées par les CLE, suivie par l'APNO. L'étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) doit permettre de définir les volumes prélevables et leur répartition par usage. Sa validation est maintenant suspendue à la réalisation d'études d'impacts socio-économiques, notamment pour l'agriculture, ce qui repousse encore les délais.

- Les administrateurs ont participé à diverses journées de formation, l'une le 20 juin à St Jean de Monts sur le parc éolien en mer (61 éoliennes) et à plusieurs webinaires : agrivoltaïsme, sobriété matières par réemploi, réutilisation, réparation.



Chantier avec le lycée Nature sur l'Ileau de Champclou – janvier 2025